ORNEX
Commune du Pays de Gex

Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20250620-D20250619049-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

D 2025 06 19 049

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

19 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2025
L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR
Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, C. TOWNSEND, G. MASRARI, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER
Absents : M. FOURNIER, V. KRYK
Procurations: J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, M. GRENIER à J. DAZIN, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à D. GANNE, P. GUINOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à O. GUICHARD, A. NEUSSER à A. BOUSSER
Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

6. Finances – Révision des durées d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 octobre 2022 sur les durées d'amortissement des immobilisations et sur leur mode de gestion au prorata temporis, suite au changement de nomenclature comptable de la M14 à la M57 au 1er janvier 2023.

Il est proposé les deux modifications suivantes :

Amortissement des réseaux de voirie
La délibération du 17 octobre 2022 prévoit l'amortissement des réseaux de voirie sur une durée de 15 ans. La commune ayant réalisé ces dernières années d'importants travaux de voirie, ceci aurait pour conséquence de devoir passer des écritures d'amortissement de manière significative.
Au final, les amortissements augmentent artificiellement les dépenses de fonctionnement.
Il est donc proposé de ne pas amortir les immobilisations de réseaux de voirie.
Il convient de préciser que l'amortissement de la voirie est facultatif.

Amortissement des équipements du cimetière
De plus, l'amortissement des équipements du cimetière n'est pas prévu dans la délibération du 17 octobre 2022. Il est ainsi proposé de procéder à l'amortissement des équipements du cimetière sur une durée de 10 ans.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 17 octobre 2022 concernant les durées d'amortissement par type de biens et catégorie d'immobilisation.

Pour rappel, la durée d'amortissement des biens d'une valeur inférieure à 1 000€ est fixée à 1 an.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement telles que fixées ci-dessous pour les subventions d'équipements reçues et pour les biens acquis et/ou intégrés au patrimoine de la commune sur son budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortisse-ment	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Comptes d'amortissement
131x 133x	Subventions d'investissement	Même durée que le bien subventionné	Les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements sont imputées aux comptes 131, 132 ou 133 selon qu'elles sont ou non transférables.	139xx
2031	Frais d'études	5 ans	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le cas contraire, on utilise le compte 617 – Etudes et recherches.	28031
2033	Frais d'insertion	5 ans	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics (BOAMP...). Les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 - Annonces et insertions.	28033
204xxx	Subventions versées	15 ans	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles imputées aux subdivisions du compte 204 « Subventions d'équipement versées » (par exemple les travaux réalisés par le SIEA pour le compte de la commune)	2804xxx
2051	Concessions et droits similaires	4 ans	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	28051
212x	Agencements et aménagements de terrains	10 ans	Plantation d'arbres et d'arbustes (2121), Autres agencements et aménagements de terrains (2128) par exemple : clôtures, équipements divers, bassins de rétention, aires de jeux....	28121 28128
21316	**Equipements du cimetière**	**10 ans**	**Ossuaire, cavurne, jardins du souvenir, allées du cimetière,...**	**281316**
2132x	Bâtiments privés	20 ans	Immeubles de rapport (21321), Autres bâtiments privé (21328)	281328
2135x	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10 ans	Bâtiments publics (21351), Bâtiments privés (21352)	281351 281352
214x	Constructions sur sol d'autrui	20 ans	Bâtiments publics (2141), Immeubles de rapport (2142), Installations générales, agencements, aménagements (2145), Autres constructions (2148)	2814x
2151	Réseaux de voirie	15 ans	Réseaux de voirie, parkings....	28151
2152	Installations de voirie	5 ans	Mobilier urbain (plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics...) fixé au sol.	28152
2153	Réseaux divers	20 ans	Réseaux de transmission (21531), Réseaux d'alerte (21532), Réseaux câblés (21533), Réseaux d'électrification (21534), Autres réseaux (21538).	28153

ORNEX
Commune du Pays de Gex

2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans	Matériel roulant (21561), Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (21568)	28156x
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans	Exemples : coffrets et boîtes à outils complètes, escabeaux et échelles, outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique...) et accessoires (vissage, perçage, douilles,...) défonceuse, compresseur, souffleur, aspirateur de chantier, servante d'atelier, outillages et matériel d'atelier (scie à ruban, plieuse,...), outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot élévateur...	28158
2182x	Matériel de transport	5 ans	Autres matériels de transport (21828)	28182x
2183x	Matériel informatique	4 ans	Matériel informatique scolaire (21831), Autre matériel informatique (21838)	28183x
2184x	Matériel de bureau et mobilier	10 ans	Matériel de bureau et mobilier scolaires (21841), Autres matériels de bureau et mobiliers (21848) Exemples : tables, bureaux, bornes d'accueil, chaises, bancs, armoires, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, coffres et armoires fortes, armoires ignifugées,...	28184x
2185	Matériel de téléphonie	4 ans	Exemples : téléphones, smartphones...	28185
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	Exemples : petit électroménager (micro-ondes, cafetière,...) ventilateur sur pied, radiateur portatif, matériel audio, photographique, gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...)	28188

Fait à Ornex, le 20 juin 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 juin 2025
Affiché le : 20 juin 2025

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.